

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du DIMANCHE 14 Avril 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 29 mars.

LE 26, les communes s'étant formées en comité pour prendre une détermination sur le bill de la correspondance traitée avec la France, le procureur-général proposa d'ordonner une nouvelle impression du bill. M. Erskine se récria sur la sévérité de l'article qui prohiboit, sous peine de mort, tout achat, contrat ou engagement en faveur des ennemis de la Grande-Bretagne; mais la forme originnaire du bill fut maintenue à une majorité de 131 voix sur 44, & la discussion ultérieure fut renvoyée au 28.

La chambre réunie en comité, à l'effet de délibérer sur les moyens de lever les subsides, il fut proposé d'arrêter que la somme de 4 millions 500 mille liv. seroit levée par annuités de 3 pour cent, & que chaque fournisseur d'une somme de 72 liv., auroit droit à 100 liv. de fonds capital; que le premier paiement de 10 pour cent se fera le 4 avril prochain, & le reste à sept époques subséquentes. M. Pitt regretta de n'avoir pu obtenir des conditions plus favorables à son emprunt, qu'il espéroit pouvoir faire à 5 pour cent, mais que les circonstances du tems & diverses faillites avoient empêché plusieurs maisons opulentes à contracter avec lui; de sorte qu'il s'étoit vu obligé de changer son plan de négociation sous les conditions d'annuités de 3 pour cent, lesquelles, étant fondées, feront une dette capitale de 6 millions 200 mille livres; les intérêts annuels monteront à 250 mille liv., à raison de 3 & 4 pour cent, y compris les frais. En évaluant la perte au public, par la fluctuation des actions, &c. à près de 6 pour cent, le ministre convint que cet emprunt portoit une prime de 8 pour cent; que très-mortifié de ces conditions onéreuses, il avoit cependant abandonné celle d'emprunter des commissaires de la dette nationale. (malgré l'épargne de 150 mille livres qui en seroit résultée) parce qu'ils ne pouvoient faire leur avance assez à tems.

M. Fox fit valoir de fortes objections à ce plan, & proposa à M. Pitt de faire un nouveau marché: mais celui-ci ne crut ni sage, ni expédient de blesser le crédit public dans une crise si importante, d'autant plus que, selon toutes les apparences, la guerre seroit d'une courte durée. Enfin la résolution fut approuvée, à la pluralité de 74 voix contre 21. On arrêta ensuite que le droit additionnel de 10 pour cent sur toutes les taxes seroit rendu permanent, de même que sur les eaux distillées, les distillations & celles impor-

tées de l'étranger. Le produit de ces droits sera adapté au paiement des intérêts du nouvel emprunt.

FRANCE.

De Paris, le 14 avril.

Depuis trois ou quatre jours le tribunal révolutionnaire s'est occupé de l'instruction du procès de M. de Blanchelande, ex-gouverneur de Saint-Domingue: les témoins ont été entendus; quelques-uns l'ont chargé vigoureusement: il paroît que la décision sera renvoyée à lundi.

COMMUNE DE PARIS.

Du 12 avril.

Une longue discussion s'est élevée sur la délivrance des passe-ports. Le conseil général a arrêté que, jusqu'à nouvel ordre, il n'en sera plus délivré aux personnes suivantes:

- 1^o. Aux ex-nobles, à leurs femmes & à leurs enfans;
- 2^o. Aux prêtres, ou aux ex-prêtres;
- 3^o. Aux étrangers qui en demanderoient pour sortir du territoire de la république, à moins qu'ils ne justifient être natis de Suede, de Danemarck, de Suisse, ou autre pays non en guerre avec la France;
- 4^o. Et enfin aux parens des officiers-généraux des armées de la république.

Une députation de la société des jacobins a été admise; elle a donné lecture d'une lettre qui lui a été adressée par les corps administratifs du département de la Côte-d'Or. Ils instruisent la société que, depuis six semaines ou environ, les routes de la Bourgogne sont couvertes de voitures de farines venant de Paris & paroissant destinées pour le Midi. «Etonnés de cette émigration de grains d'une ville qui, il y a si peu de tems, paroïssoit devoir bientôt en manquer, & bien plus encore de les voir destinés pour le Midi, tandis que les armées du Nord sont dans le dénuement le plus absolu, les administrateurs les ont fait arrêter à Saulieu. Les lettres de voitures sont datées de Paris; les voituriers ont déclaré que sous peu ils seroient suivis d'un plus grand nombre de convois chargés de la même denrée».

Gazin, administrateur des subsistances, a confirmé l'authenticité de l'avis donné par les administrateurs de la Côte-d'Or; il a ajouté une nouvelle circonstance: il a dit que ces bleds étoient payés 20 livres au-dessus du prix courant. Malgré cette émigration effrayante, il n'y a rien à craindre

pour les approvisionnemens de Paris; tous les moulins des environs sont en activité, les magasins remplis, & la confiance dans l'administration un peu rétablie. Gazin va, sur-le-champ, s'occuper des moyens de remonter jusqu'à la source de l'intrigue dénoncée par les administrateurs de la Côte-d'Or. En applaudissant à cette mesure, le conseil a nommé sept de ses membres pour aller sur-le-champ au comité de salut public, pour faire part de la dénonciation, & demander des renseignemens au conseil exécutif provisoire. Ces commissaires ont été, de plus, autorisés à se former en comité, & à correspondre avec les comités révolutionnaires des 48 sections, pour y recueillir toutes les dénonciations relatives aux subsistances.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Fin de l'extrait du discours de Vergniaux.

XVI. Nous avons corrompu les départemens! Celui de la Gironde, par exemple, qui envoya une armée pour appaiser les troubles de Montauban, qui depuis n'a cessé de signaler son civisme; qui, outre dix bataillons qu'il a aux frontières, vient encore de fournir sept mille hommes de recrutement, d'en envoyer quatre mille dans la Vendée; qui donna six mille matelots; qui fournit 600 mille livres de dons patriotiques en peu de jours, & dont les nombreux corsaires soustiennent la gloire de la république en compromettant leur fortune: avons-nous corrompu ce département? Nos noms y sont encore plus respectés que ceux de nos accusateurs: son patriotisme cependant n'est pas notre ouvrage, il est l'ouvrage de son cœur, de son énergie: quant à ma correspondance, je déclare que je n'écris jamais une lettre.

XVII. Nous sommes des modérés, des feuillants! Je ne l'étois pas modéré le 10 août, lorsque Robespierre étoit dans sa cave: à la vérité, je me suis élevé contre ceux qui veulent encore une insurrection, lorsque la statue de la liberté est élevée seule sur les décombres du trône: je fais que le calme ne convient pas à la liberté. Ah! si l'on n'eût voulu seulement qu'entretenir des agitations salutaires, si l'on n'eût parlé que pour allumer dans les âmes ce feu sacré dont je brûle autant que ceux qui m'accusent, j'aurois applaudi & secondé de si nobles efforts: mais on veut des insurrections; à l'exemple des prêtres qui s'écrient *miséricorde* au milieu des *bûchers*, on parle de liberté au milieu des poignards: je voudrais, moi, consolider la liberté par l'amour, & non par la terreur; si c'est là être modéré, je m'en fais gloire.

XVIII. Nous sommes les complices de Dumouriez! Ses complices sont ceux qui ont secondé ses projets: Dumouriez vouloit placer un homme sur le trône, cet homme c'est *Egalité*; il ne pouvoit y parvenir qu'en opérant la dissolution de la convention, & pour dissoudre la convention, il falloit y entretenir la division, l'aigreur: remarquez la coïncidence des désastres de la Belgique avec la conspiration de la nuit du 9 au 10; les sections sont venues elles-mêmes vous dénoncer les conspirateurs qui avoient tenté de les égarer; vous avez porté un décret contre ces conspirateurs; on devoit les poursuivre; ... quelles têtes sont tombées? ... je ne dirai pas qui les a protégées. Un homme mandé à votre barre, comparoit; il avoue sa complicité; & parce qu'il vous dit qu'il a eu de bonnes intentions, vous le renvoyez pour être entendu comme témoin! Cette foiblesse a donné une nouvelle audace à vos ennemis: vous avez vu l'établissement d'un comité central, qui avoit pour but de dissoudre la convention; les auteurs en ont été mandés à la barre; ont-ils comparu? Ainsi l'on se joue de vos décrets. Aujourd'hui on veut vous présenter une pétition, & on dit que ce sera la dernière: & l'on vous propose de passer à l'ordre du jour,

quand il s'agit de la dissolution de la convention! c'est-à-dire que lorsqu'il vous sera proposé un roi, on vous proposera aussi de passer à l'ordre du jour. S'il ne s'agissoit que de notre salut personnel, je dirois que nous ne sommes que des lâches; mais s'il n'y a plus de convention, la liberté est anéantie: faites donc punir les conspirateurs, ou rapportez vos décrets, ou soyez les plus inconsequens des hommes, ou devenez les victimes des premiers brigands qui voudront vous immoler! ... Pour qui conspiroit Dumouriez? pour *Egalité*: il a trop profané ce nom, pour d'Orléans. C'est nous qui avons fait rendre le décret de bannissement contre les Bourbons: qui l'a fait rapporter ce décret? ... &c. &c. »

Vergniaux conclut à ce que les signataires de la pétition de la Halle-aux-Bleds soient mandés à la barre. Il avoit été souvent applaudi; on décrète sa proposition.

(Présidence du citoyen Delmas).

Suite de la séance permanente, vendredi 12 avril.

Cette session de la séance permanente s'est prolongée depuis dix heures du matin jusqu'à dix heures du soir; nous allons en tracer rapidement les détails qui doivent le plus intéresser.

Aux deux lettres du général Custine, dont nous avons fait mention hier, & qui sont datées de Weissenbourg, le 9 avril, étoient jointes deux autres pièces; les voici en entier:

Copie d'une lettre du général Wurmsfer, au général de brigade Gilloi, commandant à Landau.

« Vous savez sans doute, monsieur, que Dumouriez, à la tête de son armée, vient de faire arrêter les commissaires de la convention, qu'il a envoyés au quartier-général de M. le prince de Cobourg à Mons, d'où ils ont été transférés à Maëstricht.

» Dumouriez a mis son armée sous la protection de l'armée impériale; il a proclamé Louis XVII roi de France: vous voyez que vous n'avez pas un moment à perdre pour prouver que vous vous réunirez à la bonne cause. Ne François, je me trouve heureux de commander l'armée de S. M., qui est prête à tendre une main bienfaisante à une nation que des insensés ont égarée. Suivez l'exemple d'une armée revenue de ses erreurs. Remettez-moi une place qui ne peut manquer d'être soumise par les armes qui vont l'entourer. Épargnez le sang que des enragés ont versé avec profusion; mettez-moi à même de faire éprouver au peuple français la bienveillance des souverains qui ne veulent que l'ordre dans le système politique de l'Europe. Songez que vous n'avez pas un instant à perdre. »

Signé, WURMSER.

Note en réponse à la sommation du général Wurmsfer.

Au quartier-général à Weissenbourg, le 8 avril.

« La proposition du général Wurmsfer est au moins le comble de la jactance, lorsqu'il s' imagine intimider ou séduire par l'offre de la protection du roi son maître, les Français qui sont chargés de défendre Landau. Le général Custine s'empresse de lui répondre que les Français ne veulent la protection de qui que ce soit, & que l'armée qu'il commande, fidèle au serment qu'elle a prêté à la république, défendra la liberté & l'égalité, trahies en France par Dumouriez. Le général Wurmsfer connoit trop la nation française pour ignorer que vingt-quatre millions d'hommes ne recevront la loi de personne. »

Signé, CUSTINE.

Lacroix annonce que les registres du conseil exécutif ont été compulsés, & qu'on n'y a trouvé aucun ordre relatif à l'abandon du revers des Volges.

Sur la motion de Robespierre, on décrète qu'il sera rendu compte de l'exécution de la loi qui abolit la contrainte par corps, & qui rend la liberté aux prisonniers pour dettes.

On accorde une avance de 300 mille livres au département des Deux-Sevres.

Le conseil exécutif annonce que le décret sur les Bourbons a été exécuté; tous les individus de cette famille, à l'exception de ceux détenus au Temple, non compris dans le décret, & de la citoyenne Egalité qui est malade, sont partis pour Marseille dans la nuit du 9 au 10 de ce mois: les mesures prises à cet égard ont été approuvées par le comité de salut public.

Le conseil de guerre de Lille écrit que Westermann est justement suspect, en ce qu'il a défobéi aux commissaires, enlevé des fourrages, & dirigé de l'artillerie contre Lille.

Les commissaires de la convention à Valenciennes, écrivent, en date du 9 avril, que les choses sont toujours dans le même état; les ennemis se sont approchés, & tirent quelques obus qui viennent s'amortir au pied du glacis; on dit qu'ils ne sont qu'au nombre de 15 mille, & dans ce cas ils seront bientôt repoussés; mais il paroît qu'ils n'ont fait ce mouvement que pour couvrir une autre marche. Le général Ferrand a reçu, par un trompette ennemi, plusieurs lettres cachetées du sceau impérial; on présume que ces lettres viennent des commissaires & du ministre détenus, & qu'elles ont été ouvertes par les ennemis: le comité de sûreté générale les recevra en un seul paquet. Quelques propos en faveur de la royauté éclatent encore à Valenciennes; une proclamation en style simple & à la portée de tous, rédigée par les commissaires, va éclairer les citoyens sur cette inconscience criminelle.

Dubois-Dubais & Briaux, nouveaux commissaires à Valenciennes, écrivent à la convention pour la prier d'ordonner aux anciens commissaires de rester encore quelque tems dans cette ville dont ils connoissent parfaitement la situation. — Cette demande est décrétée.

On approuve le choix fait par le comité de salut public, des représentans de la nation députés près chacune des armées.

D'après la lecture des interrogatoires subis par les généraux Miranda, Mizinski, Lanoue & Stingham, on renvoie ces généraux devant le tribunal révolutionnaire.

Guadet doit répondre aux dénonciations de Robespierre; il monte à la tribune: il divise en trois époques son discours justificatif; savoir, jusqu'au renversement du trône, jusqu'à la formation de la convention, & depuis l'existence de la convention: nous ne pouvons citer que quelques fragmens de ce discours, qui a enfanté tant d'orages. — Après avoir prouvé qu'il n'a jamais eu des liaisons avec Dumouriez, & rappelé que Danton, Fabre d'Eglantine & le général Santerre formoient la cour de ce général, lors de son séjour à Paris, Guadet demande à Robespierre ce qu'est une faction, « Une faction, dit-il, si j'entends bien les termes, est une réunion d'hommes qui travaillent de concert pour renverser un gouvernement légitime, pour usurper l'autorité: En bien! qui de toi ou de moi a formé une faction? Réponds. . . »

« L'or de l'Angleterre! Où est-il cet or? Venez dans ma maison, venez-y voir ma femme, mes enfans, moi, vivant dans une honorable médiocrité: allez dans mon département, voyez si mes minces domaines se sont accrus: placez-vous à l'avenue de cette assemblée, voyez si de superbes coursiers m'y amènent. Quel est le foible que j'ai opprimé? Ah! pourquoi chacun de nous ne peut-il pas dérouler, pour ainsi dire, sa vie privée; l'on connoitroit alors ceux qu'il faut estimer & ceux qu'il faut craindre. Celui qui est bon père, bon mari, bon ami, sera certainement un bon

citoyen: les vertus publiques se composent des vertus privées. & je sens combien il faut se défier de ces hommes qui parlent sans cesse de *sans-culotterie*, & qui affectent un faîte insolent ».

Guadet rappelle ensuite l'influence de son accusateur sur le corps électoral de Paris, & comment Orléans fut nommé député, & vingt-quatrième député de Paris; il rapporte ensuite une anecdote qui appartient à l'histoire: « Je fis une motion contre les hommes qui pouvoient aspirer à la royauté; le lendemain, à sept heures du matin, je vis entrer chez moi M. d'Orléans; il me demanda si j'avois entendu le désigner, si j'avois des craintes sur lui. Je connois toute votre nullité, lui dis-je, & s'il n'y avoit que vous, je ne vous redouterois pas; mais je vois derrière vous des hommes qui ont besoin de vous: vous n'avez qu'un moyen pour faire cesser tout soupçon, c'est de demander vous-même le décret qui vous bannisse, vous & votre famille; vous sortirez au moins du territoire de la république d'une manière honorable. D'Orléans me répondit que déjà Rabaut lui avoit donné ce conseil, & qu'il alloit encore consulter un homme dont je ne me rappelle pas le nom. Le surlendemain, Sillery me vit à l'assemblée, & me parlant de l'avis que j'avois donné à d'Orléans, il dit: *Oui, il n'a que ce parti à prendre, je le sens bien; je vais lui faire un bout de discours, à la fin duquel il demandera ce décret, car il ne sait rien faire lui-même.* — Quel fut mon étonnement d'entendre, quelques jours après, dire à l'assemblée qu'il alloit montrer le piège qu'on lui avoit tendu, en demandant le bannissement des Bourbons! . . . »

L'opinant parle enfin du complot formé de concert avec Dumouriez, pour dissoudre la convention; il dit que le foyer en est aux Jacobins de Paris, & cite d'abord ces paroles qu'il attribue à Robespierre: *On a bien raison de s'étonner que le peuple se soit levé pour du sucre & du café; quand il se leve, il doit être terrible; n'a-t-il pas dans son sein des ennemis à exterminer?* — Ce danger, reprend Guadet, auquel vous avez échappé, citoyens, croyez-vous qu'on ne vous le prépare pas encore? Détrompez-vous; écoutez. — Ici Guadet lit une circulaire des Jacobins, dont nous n'avons pu retenir que ces mots: *Amis, aux armes; vos plus grands ennemis sont au milieu de vous; c'est dans le sénat que de parricides mains s'apprentent à déchirer vos entrailles! O vengeance! c'est là qu'une cabale sacrilège complotte pour vous égorgier!*

Guadet est interrompu par Marat, qui s'écrie: *C'est vrai.* On demande contre Marat le décret d'accusation.

Marat monte à la tribune, & dit: « En jetant en avant un projet de conspiration chimérique, on cherche à détourner les yeux de dessus une conspiration trop réelle, dont le foyer est au sein de la convention. Dumouriez a mis le sceau à cette vérité, en déclarant qu'il marcheroit sur Paris pour sauver une saine partie de la convention, & contre les patriotes: hier soir j'en ai donné des preuves non équivoques; j'ai demandé que l'on mit à prix les têtes d'Egalité fils du prétendu régent, & des autres Capet fugitifs; & leurs complices ont fait un vacarme affreux. Il est tems que les conspirateurs soient démasqués. Président, mettez ma proposition aux voix, & l'on verra de quel côté ils sont: les Petion, les hommes d'état ont été les confidens & les conseillers de Dumouriez ». Vifs applaudissemens des tribunes.

Un membre déploie la plus grande énergie contre les auteurs de la circulaire des Jacobins, qui a été envoyée à la convention par la commune de Sens, & qu'il dit tendre à la dissolution de la représentation nationale; il demande le décret d'accusation contre les signataires de cette circulaire. — Tumulte. — On veut aller aux voix.

Danton obtient la parole avec peine; il déclare d'abord

qu'à la place de Robespierre, il n'aurait pas fait la dénonciation qui cause tant de fracas, & qu'il dit n'être fondée que sur des preuves politiques: « Quoique mêlé dans la réponse de Guadet, ajoute-t-il; quoique je puisse s'lever aussi les tempêtes des passions, je ne parlerai qu'à la raison; je m'abstiendrai de faire des tableaux, car je sais aussi faire des tableaux ». . . Danton, après avoir développé quelques vues sur les grands intérêts politiques, forcé par des clameurs de revenir à l'état de la question, observe que l'affaire de Marat, & de tous les accusés en général, doit être, aux termes de la loi, renvoyée d'abord à un comité; que tout homme ayant le droit d'être jugé par ses pairs, Marat ne jouiroit pas de ce droit, puisque la plupart des députés qui partageoient ses opinions étoient absens par commission; qu'il y auroit peu de générosité à saisir un à-propos pour attaquer une portion foible de l'assemblée; & qu'enfin tous ces débats n'étoient que de misérables passions, dont l'effet pourroit donner le signal de la destruction. Danton conclut à ce que d'Orléans soit jugé à Marseille par un tribunal révolutionnaire; que la tête des Capet fugitifs soit mise à prix, & à ce qu'il soit institué un comité pour examiner l'affaire de toutes les conspirations — On applaudit vivement.

Séance permanente du samedi 13 avril, au matin.

Un officier de la garnison de Saarlouis vient annoncer que la trahison de Dumouriez a indigné tous les soldats, qui ont juré de mourir ou de vaincre pour la république. Gossuin dit que cette place contient sept mille sacs de farine, & que les habitans sont disposés à se réunir à la garnison en cas d'attaque. On applaudit, on ordonne la mention honorable, & envoi de l'extrait du procès-verbal aux habitans & à la garnison.

Les nouveaux commissaires de la convention à Valenciennes, écrivent, en date du 10 avril, que les ennemis ont fait un mouvement sur Condé; on les a vu se diriger sur plusieurs colonnes; ils se disposent à dresser des batteries devant cette place, qui déjà les a canonisés vivement: on ne fait pas encore si cette attaque est simulée, ou si ce sera un siège, en règle: mais ce qui est certain, c'est que la communication est interceptée entre Condé & Valenciennes; les lettres du chef de brigade Chancel & du commandant temporaire Langlois, annoncent que la garnison de cette première place est dans les meilleurs sentimens. Le général autrichien a envoyé un parlementaire à Chancel, pour déclarer qu'il seroit respectueux tous les François qui voudroient reconnoître l'ancienne constitution: Chancel a répondu que la garnison de Condé étoit prête à se battre, & que les soldats François sauroient mourir en vrais républicains. Les commissaires ajoutent que le départ de leurs prédécesseurs pour Paris, leur imposé le devoir de rester à Valenciennes & de ne pas s'éloigner du camp de Denain; ils prient la convention d'envoyer des députés à Maubeuge, pour achever de déroyaliser la garnison de cette place: le 5^e. bataillon de Saône & Loire a désavoué l'adresse infâme que ses chefs lui avoient extorquée, & dans laquelle étoit louée la conduite de Dumouriez. — La convention approuve la conduite de ce bataillon, & décrète que son chef sera traduit à la barre.

Le général en chef Dampierre écrit, date du 10, que l'armée est toujours campée en avant de Bouchain; la déforgerisation, effet des manœuvres de Dumouriez, l'a beaucoup affoiblie: le salut de la république est attaché à sa prompte réorganisation; pour cela, il faut que les anciens cadres soient remplis par les volontaires exercés, qui seront

eux-mêmes remplacés par la levée de 40 mille hommes, & par les gardes nationales qui sont en réquisition permanente. — Renvoyé au comité de salut public.

Une députation de la section du Luxembourg vient rappeler à l'assemblée l'engagement qu'elle a pris de secourir les peres, meres, femmes & enfans des défenseurs de la patrie.

La lecture du procès-verbal de la séance d'hier amène une discussion orageuse: Pétion demande le rapport du décret qui renvoie Miranda au tribunal révolutionnaire: il dit que ce général a été sacrifié par Dumouriez dont il avoit mandé à Paris la trahison quatre jours avant qu'elle eût été dévoilée. — Plusieurs membres s'écrient que l'on veut sauver les traitres. Quelques spectateurs injurient des députés, & les appellent *fripons*. Il s'élève un grand tumulte. Le président déclare qu'il a chargé un huissier de faire arrêter les coupables. — Aubry demande la suspension du décret contre Miranda, jusqu'à ce que l'interrogatoire que doit subir ce général devant le comité de la guerre, soit connu de la convention. De longs débats sur cette proposition se terminent par l'ordre du jour.

D'Albaredé, ministre de la marine, envoie une lettre-décharge de 26 mille livres, produit d'une souscription faite par les citoyens François résidans à Naples, pour le radoub du vaisseau le *Languedoc*, de l'escadre de Latouche. Mention honorable.

Le ministre de la guerre écrit que les administrateurs des charrois fournissent 800 chevaux pour une nouvelle légion. Mention honorable.

Une lettre de Fontenay, département de la Vendée, annonce que, le 8, l'armée des Sables a tué 500 rebelles, & en a fait 30 prisonniers.

Sur une lettre du maire de Paris, la convention décrète que 24 de ses membres assisteront à la cérémonie qui aura lieu demain, pour célébrer l'hospitalité accordée aux infortunés liégeois, réfugiés en France.

On fait lecture d'une lettre de Marat, sans date de lieu ni de tems; elle est adressée à la convention nationale de France. Marat y dit que les meneurs & les suppôts de la faction des hommes d'état sont les complices de Dumouriez, & veulent mettre sur le trône le fils de Capet, en supposant une conspiration imaginaire en faveur de Philippe: « Malus, Sillery, d'Espagnac & d'autres conspirateurs, dit-il, ont été gardés dans leurs maisons, & moi, défenseur incorruptible de la liberté, je suis incarcéré par mes féroces ennemis ». — Il paroît cependant que Marat n'est pas à l'abbaye, selon les termes du décret; car il déclare qu'en obéissant, il auroit couru le risque d'être empoisonné par ses adversaires: il termine sa lettre par ces mots: « Avant d'appartenir à la convention, j'appartenois à la patrie; je me dois au peuple dont je suis l'œil: un peu de patience, & la nation fera justice des traitres. Je ne demande pas que la convention soit dissoute, mais je demande qu'elle soit purgée des traitres qui veulent nous ramener le despotisme ». (Vifs applaudissemens des tribunes.)

(La suite à demain).

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.

Lettre L.